



Edito : Dénis ou optimisme béat ? - F3SCT Académique du 14 mai 2024 - Brèves : Vœux contractuels, Lauréats des concours 2024, CAPPEI, SEGPA, Fiche SST, Déclaration des revenus.

### Dénis ou optimisme béat ?

Dans le cadre de la feuille de route RH de l'académie de Bordeaux, la Rectrice a convoqué son comité de suivi le mercredi 15 mai 2024... Rectrice, Secrétaire Général, DRRH et son adjointe, DPE, DEPAT, etc. tous les cadres académiques étaient présents. Il s'agissait pour elle de nous présenter un bilan 2021-2024 et son projet de feuille de route « RH 2026 ». La précédente réunion de ce comité de suivi avait eu lieu en juillet dernier. Nous ne pratiquons quasiment jamais la politique de la chaise vide, ce qui veut dire que malgré le manque de sincérité constaté de ces feuilles de route, nous participons systématiquement à ce comité, ne serait-ce que pour pouvoir simplement rappeler à la Rectrice que la qualité de vie et les conditions de travail des agents de l'académie continuent à se dégrader... quoi qu'elle en dise !

Pour ce dernier comité, deux points à l'ordre du jour ont été l'occasion pour la Rectrice et ses services de pratiquer l'autosatisfaction et de tenter de nous démontrer que tout allait très bien dans l'académie de Bordeaux...

Tout d'abord concernant le recrutement des personnels contractuels... Pour les « attirer, valoriser et fidéliser », les services académiques ont participé à 26 salons depuis un an... Et ils ont été fiers de nous informer qu'ils avaient pu rencontrer plus de 600 candidats potentiels... Si l'on en croit la Rectrice, pas d'inquiétude donc à

avoir pour les problèmes de recrutement pourtant annoncés par la Ministre elle-même... Nous avons tenté de leur faire entendre qu'une fois que ces « candidats potentiels » auraient pris connaissance des salaires et des conditions de travail, il était fort possible qu'ils n'aillent pas plus loin dans leur démarche... Peine perdue !

Ensuite, dans le cadre des mobilités de carrières, il nous a été affirmé que désormais, de plus en plus d'agents qui ne sont absolument pas en situation de difficulté professionnelle, s'engageaient dans une démarche de changement de métier... Et

que les services avaient de plus en plus de solutions à proposer aux agents... L'expression de notre scepticisme a été immédiatement refoulée par l'autorité académique.

Fait-elle preuve ici d'un déni de la réalité du terrain ou bien d'un optimisme béat ? En tout cas, nous lui avons signifié que c'était en ayant conscience des situations réelles dans lesquelles se trouvaient les personnels de l'académie que des solutions pourraient éventuellement leur être proposées.

Chers collègues, si vous souhaitez vous engager dans un changement de parcours professionnel ou de métiers, alors n'hésitez plus, contactez **le bureau du conseil en gestion des carrières et parcours professionnels**... Testons la sincérité de l'autorité académique !

## Edito

EM

La Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail du CSA Académique s'est réunie le mardi 14 mai sous la présidence du DRRH de l'académie, Philippe MICHELI. **Notre déclaration liminaire** est en ligne sur notre site Internet. A l'ordre du jour, l'accompagnement par les DDRHP (6 délégués départementaux de la RH de proximité, 2 en Gironde et 1 dans chacun des autres départements) des personnels qui bénéficient de la protection fonctionnelle, les missions de la référente VDHA (Violences, Discriminations, Harcèlement et Agissements sexistes) de la formation spécialisée du CSA académique et le rapport de visite au collègue Marguerite Duras de Libourne.

Pour commencer, en réponse à notre déclaration, le DRRH a confirmé que l'académie peinait toujours à recruter des enseignants contractuels notamment en Dordogne, Landes et Lot & Garonne. Il nous a également indiqué que depuis l'année dernière, pour les nouveaux recrutements, les collègues bénéficiaient de contrats de 12 mois qui couvrent les vacances d'été (c'est évidemment positif, il s'agit d'une revendication ancienne de notre organisation). Il nous a aussi signifié vouloir développer un « accueil attentionné » dans les établissements pour tenter de conserver ces collègues contractuels. Nous avons alors rappelé une nouvelle fois au DRRH que pour notre organisation, la solution au problème de recrutement passait obligatoirement par une revalorisation salariale significative, ainsi qu'une amélioration notable des conditions de travail.

En ce qui concerne la Protection Fonctionnelle, les demandes depuis la rentrée 2023 sont au nombre de 323 sur l'académie (dont 181 dans le second degré), soit plus du double de l'an dernier (146 à la même époque). Inquiétant ! Les Déléguées Départementales (33) RH de Proximité nous ont assuré que dans les 15 jours qui suivaient l'accord de prise en charge de la Protection Fonctionnelle, elles appelaient les agents pour faire le point sur la situation avec eux. Selon les cas elles conseillent aux agents de se rapprocher des médecins du travail ou du réseau PAS (Prévention Aide et Suivi - MGEN).

Concernant les missions de la référente VDHA, nous avons été obligés de constater qu'à ce jour, le dossier était au point mort... L'autorité académique a pris un engagement pour que la situation évolue.

Suite à la visite du collège Marguerite Duras, sur la problématique « remontées de faits établissement », le DRRH nous confirme qu'il a bien été adressé aux chefs d'établissement la consigne de les faire tous remonter, sans exception. C'est essentiel qu'aucun ne soit « caché »... 7 avis ont été votés à l'unanimité de l'ensemble des organisations syndicales. Nous vous rappelons que seuls ces avis seront publiés sur le site du rectorat...

Dans le cadre des questions diverses, il a été rappelé qu'en cas d'idée suicidaire d'un agent ou d'un proche, il fallait avoir le réflexe du « **3114** » !

Enfin, pour terminer, la démarche concernant la « Charte Pronote » visant à protéger les personnels, est sur le point d'aboutir. En effet, a priori, l'introduction dans le règlement intérieur du bon usage de cet outil pour les parents et les élèves va voir le jour. Cependant, le souhait de notre organisation (chefs d'établissement compris) d'une configuration par défaut pour que les comptes enseignants ne soient pas accessibles aux parents et élèves, et ainsi que le droit à la déconnexion le soir, week-end et vacances soit pré-activé, n'a pas été entendu. La rectrice semble pour le moment préférer qu'une information des personnels sur la possibilité offerte de ces différentes déconnexions soit juste rappelée en début d'année scolaire...

**Christophe GRIMAUX**

# Brèves

## Vœux contractuels enseignants :

Comme chaque année, seuls les collègues en CDI ont pu faire des vœux via LILMAC (fermé depuis le 28 avril). Mais nous invitons tous nos adhérents, en CDI et en CDD, à nous retourner la **fiche syndicale de suivi**. En effet, comme chaque année également, après les résultats du mouvement des titulaires (fin juin), les militants du SNETAA-FO sont en contact avec la DPE6 pour tenter de trouver des solutions à chaque situation...

## Lauréats des concours 2024 :

La note de service nationale concernant l'affectation des stagiaires lauréats des concours 2024 est en ligne sur notre site Internet. Voir également les annexes en suivant... La **fiche de vœux** à compléter et à nous retourner est également en ligne...

## CAPPEI :

Les collègues titulaires ou contractuels en CDI, intéressés par une préparation au CAPPEI, doivent adresser une lettre de motivation à leur chef d'établissement avant le 24 mai. Voir la lettre adressée aux chefs d'établissement en ligne sur notre site Internet.

## SEGPA :

Une douzaine de collègues PLP en SEGPA s'est réunie à l'initiative du SNETAA-FO le mardi 14 juin à l'UD FO de la Gironde afin de faire un point sur la situation des SEGPA dans l'académie. Tous ont fait le constat d'une forte dégradation de leurs conditions de travail, mais aussi des conditions d'apprentissage de leurs élèves. Ils revendiquent le retour de toutes les heures d'atelier !

## Fiche SST :

Déposer une fiche Santé et Sécurité au Travail permet de faire remonter à l'administration les problèmes du terrain, de signaler un fait de violence verbale ou physique, une anxiété, un stress, un épuisement professionnel, un harcèlement ou toute souffrance au travail... il suffit de se connecter à la plateforme « Portail Arena », puis de cliquer sur « gestion des personnels », puis sur « RSST - Suivi registre Santé Sécurité au Travail ». Pour saisir sa fiche, il faut alors cliquer sur « + créer un signalement ». Il s'agit d'un outil efficace pour lutter contre le « ne pas faire de vague. N'hésitez pas à contacter le SNETAA pour être conseillés sur la rédaction de cette fiche.

## Déclaration des revenus :

En raison d'une anomalie sur les données relatives aux heures supplémentaires transmises à l'administration fiscale, certaines informations pré-remplies sur la déclaration des revenus 2024 sur les revenus 2023 peuvent être inexactes. N'hésitez pas à vérifier à partir de votre attestation fiscale annuelle (ENSAP) et à modifier si nécessaire les montants présents en case 1AJ ou 1BJ

# Agenda

## Mercredi 12 juin

Résultats mutations INTRA